

LIVRE
DE
MEMOIRE
OU
JOURNAL
POUR MOI
BENJAMIN GOLAY



AU CHENIT
J 745.

Benjamin Golay répare sa maison

Le 30 juin 1745. Je dois à Jacob Guye maître maçon pour 49 journées qu'il nous a fait avec ses ouvriers le courant de ce mois, 41 à 1 fl. par jour et 8 à 6 B, font 45/./.

Il met beaucoup d'argent pour ses habits

Le 2 juillet. Acheté et payé à Genève pour étoffes pour m'habiller et autres choses à 114/./.

Toujours ce désir d'être bien mis

Le 20 juillet. Je dois à Louis Loup à la décharge de David feu Abram Nicole pour une redingote rouge, 40/./.

On reste dans l'agriculture

Le 19 octobre. Dois à l'oncle Daniel Golay pour une vache grasse, 100/./.

Pour une horloge

Le 24 février 1746. Le Sr. Isaac Golay horloger s'est engagé de nous faire un horloge¹ entre ci et le mois de mai prochain, à heures, minutes et réveille matin. Les ½ heures sur un timbre différent de celui des heures. Il se remontera tous les huit jours. Il fera tous les assortiments du cabinet et de la caisse, le tout pour le prix payable après l'ouvrage reçu à contentement de 95/./.

Agriculture

Le 29 juin 1746. Doit Sbastian Simon pour une vache grasse, 110/./.

La maison s'entretient

Le 30 juillet 1746. Payé à Pierre Goy pour 5 journées pour commencer à couvrir à petites encelles le pan devant de notre maison, 5 fl.

Nombreux autres travaux pour la maison. Emploi de Jacob Guye, maître maçon.

Possède une pièce de pâturage

Le 14 juillet 1747. Convenu avec David Piguet de Derrière-la-Côte pour nous faire du mur cru sur notre pièce de pâturage à 9 b. la toise, il se devra fournir lui-même les pierres. Il a fait 70 toises, 52/6/.

Agriculture

Le 1^{er} octobre 1747. Payé pour l'enchotenage d'une génisse de 18 mois, compris le sel et le vin, 7/./.

¹ On disait toujours un horloge, et non une horloge.

Toujours l'habit

Le 2 mars 1749. Livré à l'oncle Pierre Rochat à compte du garde-robe que son fils a promis de me faire, 13/./.

Du personnel

Le 15 mars 1749. J'ai engagé Dorothée Le Coultre pour ce printemps à 3 b. par jour. Elle a fait 29 journée, 7/3/.

Tonneau à fromage

Le 9 juin 1749. Mon dit frère a reçu du dit Golay à compte 6 petits tonneaux à fromage, 15 fl.

Apprentissage

Mai 1750. Ayant été en apprentissage de la profession d'horloger à Vandoeuvre, territoire de Genève, dès le commencement du moins d'8bre dernier jusqu'au commencement de celui-ci, pendant lequel temps mon frère a amodié notre bien rapport à l'amodiation à ce sujet.

Agriculture

Même date. Reçu d'Abel Piguet de la Voirra et de Daniel Lecoultre pour 5 vaches à eux vendues par ma mère et ma femme le 25^e mars dernier, 600 fl. pour vin 10 fl. 6

Rochat est cabaretier au Sentier

Joseph Meylan du Sentier a une forge. BG y a recourt.

Guye travaille à l'entour du cabinet.

Horlogerie entr'autre

Le 17 décembre 1750. Je dois à Joseph Meylan du Sentier pour un étoc d'horloger neuf, 22/6/.

Plus tard, au même, pour des cisailles, 6/./.

Le garde-robe que le fils de l'oncle Pierre Rochat a fait est fini. 40 florins.

Le 22 juillet 1751. Acheté du cousin Samuel Meylan un outil à fendre les roues et livré à compte, 40/./.

Je lui redoïs 15/./.

Payé pour le faire refaire et y mettre une plaque neuve, 25/./.

Agriculture et bois

Le 7 mai 1752. Payé au cousin Moyse Golay pour 3 billons qu'il nous a trainés cet hiver dès le Risoud au Brassus, 2/3/.

On peut imaginer un spectacle pareil mis en scène par le peintre Henri Meylan :



Horlogerie

Le 23 mai. Je dois au Sr. David Reymond horloger du Solliat pour une petite boîte de montre d'argent, 18/9/.

Agriculture

Du 18 juillet. Dois au beau-frère Jaques Piguet une journée pour couper du marinage sur notre pièce de pâturage, ./9/.

Lapidaire

Du 17 juillet 1752. Convenu avec Pierre Piguet lapidaire de lui donner la soupe chez nous quelque temps à raison de 10 batz par mois. Il a eu environ quatre mois, 9/6/.

Agriculture

Le 17 Xbre 1753. J'ai amodié notre pièce de pâturage au cousin Pierre Henry Golay pour l'été prochain pour le prix de 154/./ Vins 2/./ Et 20 L. de serai frais

Lecture

Du 20 janvier 1755. Payé à M. Eg. Nicole pour le Journal Suisse de 1754, 12/6/.

Situation climatique

Pour mémoire (sous mars 1755). Le lac a été si bas cet hiver que le 24 du courant j'ai passé à pied sec joint l'un devant l'autre proche le grand Pont. Les deux lacs étant alors séparé par une grande étendue de terrain à sec sans qu'il y eut aucune communication d'eau dès l'un à l'autre ; et en Bonport, le niveau de l'eau était plus bas que le bas des empalements de 4 pieds de roy et $\frac{1}{2}$ ainsi que nous l'avons mesuré, le fils à Mr. le Juge Nicole. Le Sr. Jean Rochat, Jaques son fils, Abram Samuel Meylan et d'autres du Chenit avec moi, y étant allés exprès.

Le juge Nicole devait se rappeler lui aussi de cet événement qu'il décrira en 1784, lors de la rédaction de son histoire sur la Vallée de Joux, pp. 439 et 440, Lausanne, 1840.

Quelque-tems après, on vit l'extrémité opposée, puisque, en l'année 1755, les eaux de ce lac baissèrent si-fort que les deux lacs furent séparés l'un de l'autre, et que l'on passait à pied sec sous ce même pont que ces eaux avoient emporté, quatre années auparavant. Par ce grand abaissement du lac, sa surface devint d'environ quatre pieds plus-basse que le fond des arches qui conduisoient l'eau sur les rouages des moulins de Bon-Port, dont les entonnoirs furent long-tems à sec. On déblaya un de ces entonnoirs, qui forme, dans le roc, un creux large et profond, ressemblant, pour la figure, à la trémie d'un moulin. Je fus du nombre des curieux qui s'y transportèrent, pour le voir ; j'y remarquai simplement des fentes, répandues çà-et-là, et de tous les côtés, par où l'eau s'écoule, en filtrant à travers ; j'y observai aussi, à peu-près dans le milieu de l'un de ses côtés, un trou, de la grosseur d'environ une fuste, dans lequel on avoit trouvé, en creusant, les débris d'une échelle, parmi le limon, dont il étoit rempli. Ce trou, qui est perpendiculaire, peut avoir sept à huit pieds de profondeur ; quelques-uns de ma compagnie, y étant descendus, n'y virent que des fentes, semblables à celles que l'on remarquoit ailleurs. Ne seroit-ce point ici ce gros trou rond dans lequel Ypolite

Rigaud avoit fait mettre le plot et l'enclume dont on a parlé plus-haut ? (Voyez la date de 1571). Cela, du moins, est assez-vraisemblable, d'autant que cette enclume pouvoit être d'usage aux forges qu'il y avoit alors. Ce ne seroit donc point l'entonnoir dont la tradition fait mention, puisque celui-ci auroit été r'ouvert, comme il devoit l'être, selon l'ordre donné à ce sujet.

Les communautés du Lieu et du Chenit, chargées, comme on l'a vu, de l'entretien du pont dont on a parlé, profitèrent, avec beaucoup d'activité, de cette circonstance favorable, pour le rétablir. Elles prirent le parti d'y faire construire un pont de bois de chêne, et, pour le rendre plus-solide, elles r'avancèrent, d'environ quarante pieds, les deux chaussées qui portoient celui qu'il y avoit précédemment, après avoir fait des pitolis dans ce r'avancement, avec des piquets de douze à treize pieds de longueur, sur lesquels fut mis un grillage, de longues pièces de bois, pour y poser la pierre de taille qu'on y voit aujourd'hui. Cet ouvrage fut fort-couteux à ces deux communes, indépendamment de la somme de trois-mille florins, dont LL. EE. eurent la bonté de les gratifier, pour les aider à ce rétablissement.

Ecriture spéciale de B. Golay pour janvier 1757 :

Janvier 1757.

30. Pour de nos Obliges. qu'on nous a
 florins, qu'elle se soit des vides de
 notre bien en son. pour trois
 florins.

B. Golay

En mars 1757 accord avec Jonas Chaillet, maître maçon, pour des travaux à la maison.

Nouvelle écriture spéciale pour le 9 août 1757. On croit pouvoir lire :

Nous sommes venus demeurer à la maison que nous avons ... Dieu veuille y bénir notre entrée et séjour. Amen.

Horlogerie

Le 89 7bre 1757. Je dois au même (Rochat menuisier des Bioux) pour deux placards et portes pour le buffet de l'horloge et des armes et un grand carreau de verre, 10/./.

Journal

Le 12 janvier 1758. Payé à M. Ege Nicole pour le Journal Suisse de 1757, 12/6/. Et pour la Gazette de 1758, 2/10/6

Horlogerie

Le 12 janvier 1758. Payé à Pierroton Rochat pour une montre de femme, ./3/9

Le 23 février 1758. Doit le Sr. Charlot Meylan justicier pour une cage de piliers no 2 ½ à l'... à lui prêtée.

Couteaux

En juin 1758. Payé à Joseph Aubert pour le compte du beau-frère Daniel Reymond qui me rendra pour 4 lames que le dit Aubert lui a fait et remises à autant de manches de couteau, 2/./.

Menuiserie

Le 30 juillet 1758. Payé au Sr. Rochat des Bioux, menuisier, pour la fenêtre du grenier, celle du galetas et les deux de derrière la maison et un carreau de verre, 22/./.

Horlogerie

Le 1^{er} 7bre 1758. Doit Pierre Meylan, maître horloger du Sentier, pour $\frac{3}{4}$ de L et $\frac{1}{2}$ de veau tourné, 2/2/1 $\frac{1}{4}$

Messenger

Le 28 janvier. Remis à David Reymond messenger pour livrer à Matiem ? à Romainmôtier pour le Journal Suisse de 1758, 12/6/.

Forêts

Le 4 août 1759. Doit l'honorable commune pour voyage au Lieu pour se consulter au sujet de l'état des bois, papiers, etc. demandés par LL.EExces, ayant été obligé d'y coucher, 3/./.

Livré à un enfant qui est allé chercher Mr. le Juge Reymond aux Plainoz, ./2/6

Le 6 au 10. Doit l'honorable commune pour voyage à Aubonne pour faire dresser un état au net des dits bois, paquiers, etc. sur le mémoire que j'en ai fait, cinq journées entières, 20/./.

Payé pour dépense à MM les commissaires Le Coultre père et fils à ce sujet, 4/6/.

Les 15, 16, 17 et 18. Doit l'honorable commune pour 4 journées avec messieurs les avocats dans leur tournée faite dans la vallée par ordre de Mr. Ege Nicole, ayant profité de quelques repas avec eux, 6/./

Note : on est en plein grand procès. Le commissaire Abraham Le Coultre d'Aubonne, sera un fidèle parmi les fidèles de la commune du Chenit qu'il défendra contre vents et marées. Les archives de cette commune sont par ailleurs d'une grande richesse quant à ce monstrueux procès, le plus grand que ne connut jamais la Vallée. On trouvera notamment dans ce fonds toute les correspondances des intervenants, soit quelques centaines de lettres, quelques-unes de Benjamin Golay, par exemple, d'autres du Juge Nicole, et bien entendu un grand nombre du commissaire Le Coultre

Encore des Viande au Chenit

Du 17 7bre 1759. Doit à Abram Viande pour un fusil de l'once qu'il m'a monté et garni, 38/9/.

Procès

Le 5 novembre 1759. Doit l'honorable commune ½ journée au Sentier au sujet de la procure donnée à Mr. le Juge Reymond du Lieu pour aller à Berne, 1/./

Pour missive et écriture à ce sujet, 1/./.

Que j'ai livré au Sr. Abel Capt gouverneur sur un Louis d'or neuf et un mirliton qu'il a envoyé au dit Sr. Juge Reymond, 2/./.

Livré au messenger du Lieu qui a apporté une lettre et remporté cet argent et la procure, ./6/.

Une fillette

Le 8 février 1760. Doit Henriette fille de feu Joseph Meylan devers les Moulins, une journée chez son grand-père pour prendre inventaire des effets de feu son dit père et de sa défunte mère, 2/./.

Le jour auparavant payé au consistoire, ayant été établi son tuteur, 17.7.

Je dois à Mr. le ministre Agassiz pour avoir assisté au sus dit inventaire, à Mr. Reymond pour avoir fait le dit inventaire et taxe des dits effets, au Sr. Jean Aubert officier pour le même sujet, 2/./.

Pour le double de l'inventaire, 1/6/.

Notre homme est secrétaire de commune. Il sera aussi tuteur de nombreuses fois.

Le 8 9bre. Doit l'honorable commune une journée au Sentier en assemblée des 3 communes, 2/./.

Le 12. Item, pour autant que j'ai livré à un express du Lieu ayant apporté une lettre au sujet de la maîtrise des lapidaires, ./3/.

Malade

Le 1^{er} février 1761. Livré au compère David Golay du Sentier pour aller quérir à Yverdon la susdite Jeanne Golay sa belle-sœur malade, 5/./.

Le 8. Payé au cousin Moyse Golay pour être allé quérir son fils, la dite Golay avec son cheval et traîneau, ayant resté dès le 2 au matin au 5 au matin à cause du mauvais chemin, 8/6/.

La dite ma pupille me doit ces deux articles.

Lapidaire

Le 30 mars 1761. Doit l'honorable commune $\frac{1}{2}$ journée au Sentier pour remettre un ordre du Sr. Ballif au Sr. Joseph Guignard au sujet de la maîtrise des lapidaires, 1/./.

Agriculture

Le 1^{er} avril 1761. Le compère David Golay du Sentier et moi pour Jeanne Golay ma pupille, nous devons au Sr. Daniel Le Coutre² du Bas du Chenit pour 2 vaches achetées de lui payable à la prochaine foire du Lieu, dont le dit Golay en payera la moitié et moi pour la dite ma pupille, l'autre, 140/./.

J'ai livré pour le vin dont le dit Golay me rendra la moitié, 1/3/.

Juge Nicole

Le 28 mai 1761. Livré à Mr. le Juge Nicole qui lui était redû pour omission sur les salaires de feu Mr. le Juge son père de la Régie des Pauvres, 20/./.

Lapidaires

Le 18 juillet 1761. Doit l'honorable commune du Lieu pour copie de l'arrêt de LL.EEExces pour la révocation de la maîtrise des lapidaires, /6/.

Procès

Le 26 juillet 1761. Doit l'honorable commune pour voyage au Lieu par ordre pour signer une lettre adressée par les deux communes au Sr. Meylan à Berne au sujet du Procès et député le Sr. Justicier Reymond pour aller auprès de M^{re} Duveluz à Moudon lui faire diligenter le factum, 1/6/.

Pauvres. Le 29bre 1761. Dois à la Bourse des Pauvres d'ici pour 25 potes de vijn mesure de Morges reçu de Bonnaz de Lonay, 7/9/9

Reçu dans le même tonneau pour mon compte, du Sr. régent Piguet au dit Lonay 22 pots et $\frac{1}{2}$ dite mesure à 5 crutz le pot pris au dit lieu, 7/./ $\frac{1}{4}$

Dois au Sr. Piguet hôte pour 11 potes de vijn mesure d'ici pour remplir le tonneau, 6/10/6

Vin

Le 9 Xbre 1761. Payé à Morges pour 10 (ou 13) de cuir 24/4/6

Et pour 3 L. de veau tourné, 6/9

Le 10, payé à denens pour un tonneau de vin d'environ 100 pots, mesure du dit lieu, 31/./.

Politique

Le 24 Xbre 1761. Doivent les trois communes de la Vallée pour copie du Mémoire remis au S. Ballif d'Aubonne au sujet du bochéage sur la Neuva, envoyée aux députés à Berne par le Sr. Justicier Reymond du Lieu, 4/./.

² Il y a des Le Coultre, des LeCoultré et des Lecoultré. La différenciation n'est pas évidente. De toute manière ils sont tous de même origine.

Horlogerie

NB. Dès le 22 juillet 1751 que j'achetai mon outil à fendre les roues, jusqu'à présent, j'en ai fendu à 224 fl. 9 B. 6 R., sans compter les miennes.

Horlogerie

Le 2 janvier 1762. Le cousin Abram Piguet a payé pour moi à la Société des Maîtres horlogers que je lui tiendrai à compte, 1/6/.

Inventaires

Benjamin Golay va en faire fréquemment, ici, en février 1762, celui de l'hoirie de Samuel Aubert.

Procès

Le 1^{er} mars 1762. Doit la commune pour copie de 19 pages grand papier pour les frais du Procès envoyée à Berne, 4/9/.

NB : ce document se retrouve sans doute dans les archives de la commune du Chenit.

Gazette toujours

Procès

Du 14 mai 1762. Doit l'honorable commune du Lieu pour sa part qu'est la moitié ou la $\frac{1}{2}$ de la copie des parties de MM. les avocats Romelet³ et Duveluz, 13 pages grand papier.

Travaux

Le 17 mai 1762. Doit la commune pour partie de journée pour aller avec le Sr. Aubert Gouverneur et les maçons pour tirer de la pierre de taille pour le Pont (noter plutôt pont). Mais de quel pont s'agit-il ? 1/./.

Chemin de Pétra-Félix

Doivent les dites 3 communes pour missives écrites à Mont-la-Ville et à La Coudre d'ordre des Srs. Députés des dites 3 communes pour faire réparer le chemin de Pétra Felix, ./6/.

Travaux

Le 21 juin 1762. Doit la commune pour partie de journée pour faire faire l'emplacement où il convient pour poser les fronts de taille pour le pont, 1/6/.

Chevrotain⁴

Le 11 juillet 1762. Dois au Sr. Isaac Benoît pour 4 L. de chevrotain, 1/3/.

³ Ou Ramelet.

⁴ On écrit d'ordinaire chevrotin.

Tommes de chèvre

Le 15 7bre 1762. Doit Jeanne Golay ma pupille, à elle livré pour acheté des tomes de chèvre pour porter à Yverdon, 5/./.

Lave-main

Le 7 8bre 1762. Doit maître Abram Guye maçon pour un lave-main de loton (laiton) avec l'assortiment pour le pendre, 10/./.

Fromage

Le 9 8bre 1762. Dois au cousin Jean Daniel Golay pour un fromage rendu chez nous, pèse 54 L. sans poids (sur le grand livre)

Politique

Du 12 octobre 1762. Doit l'honorable commune pour partie de journée pour chercher des papiers dans les archives et faire un projet de partage des bois indivis des communs, 2/./.

Procès

Le 27 8bre 1762. Doit la commune pour partie de journée au Sentier pour dresser un état des frais du procès du Risoud, 1/6/.

Chaînes

Le 9 9bre 1762. Payé pour 88 chaînes v.v.r. compris le t. rendu vers chez le cousin P.P., 51/10/.

Horlogerie

Le 7 novembre 1762. Nous avons payé le compère Rochat, le Sr. Isaac Benoît et moi, à Abel Meylan Trompette, gouverneur de la Noble société de St. Jaques, chacun 7 batz et 1 sol pour l'intérêt qu'il lui était du par Pierre Meylan horloger de qui nous sommes cautions, le dit intérêt pour 1762.

On achète un cochon gras.

Châtaignes

Le 16 novembre 1762. Doit au Sr. Abram Piguet conseiller pour un quarteron ? de châtaignes qu'il m'a acheté à Morges, rendues ici pour 2/3/.

Procès

Du 29 Xbre 1762. Doit l'honorable commune pour journée au Sentier avec Mr. le Juge Nicole & pour examiner les parties réciproques du Lieu et du Chenit à l'égard des frais du procès, 2/./.

Fontaine

Le 2 janvier 1763. Payé au cousin Jean David Golay pour avoir travaillé pour nous à la fontaine le 30 du mois dernier et de ce qu'il me devait pour les comptes de feu sa belle-mère, 1/6/.

Note : Benjamin Golay parlera souvent de la fontaine. On peut imaginer qu'il s'agisse de celle-ci-dessous photographiée en 1901.



Maîtrise des horlogers

Le 3 janvier. Reçu du cousin Pierre Meylan ancien juré de la maîtrise des horlogers, 24/9/. Sur quoi j'ai livré au cousin Timothée Golay, juré de dite maîtrise, 4 fl. 9 b. Reste que je livrerai à dite maîtrise lorsque je serai déchargé de juré, 20/./.

Pupille

Le 17 janvier. Doit Jeanne Golay ma pupille que j'ai payé pour elle à son oncle Moyse Golay qu'il lui a livré, savoir en avril 1762, 5 L. fromage, 2 fl. 6 b. Juillet, 6 L. serai frais, ./9/. et 2 L. de beurre, 1/3/. Du 2^e 9bre, 2 L. de tomme, ./9/.

Du dit, reçu du dit cousin Moyse Golay pour le compte de la dite pupille pour sa part de la rente de leur montagne de 1762, 31/4/.

Etc...

Consistoire

Le 21 et 22 février. Doit David Guignard pour voyage à Romainmôtier pour députation du vénérable Consistoire au sujet de la difficulté entre le dit Guignard et ses fils, 2 journées à cheval, 10/./.

Hôtel de Ville

Le 4 avril 1763. Doit la commune pour partie de journée au Sentier pour examiner avec les Srs justicier Piguet et Isaac Benoit les ustensiles et meubles de la maison de ville et voir en quel état le tout a été remis au dit Sr. Benoit par le dit Piguet, 1/6/.

Toile

Le 12 avril 1763. Livré à Mr. le Juge Nicole allant à Berne pour nous acheter une 15ne aunes toile blanche, 40/./.

Salaire de secrétaire

Le 17 avril 1763. Reçu du beau-frère Jean Aubert, gouverneur, en 1762 pour mon salaire de secrétaire, 50/./.

Visite des maisons

Le 14 juin 1763. Doit la commune pour journée pour visiter les bâtiments de rière l'hameau du Sentier, 3/./.

Bourse des Pauvres

Les 20 et 21 juin 1763. Doit la charitable Bourse des Pauvres pour voyage à Romainmôtier pour être présent à l'examen des comptes de la dite Bourse, 19/./.

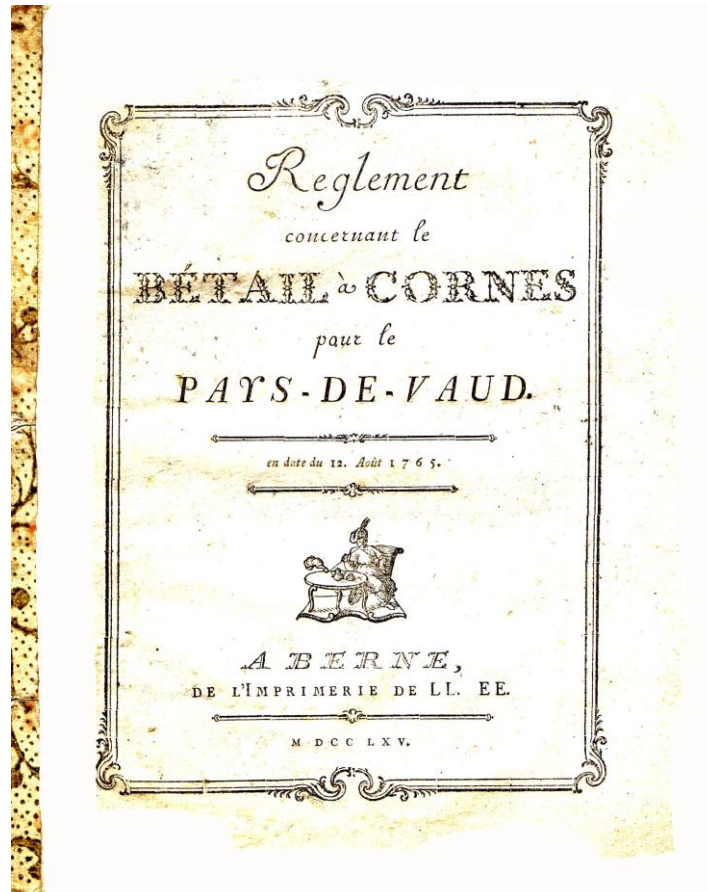
Bétail

Le 7 juillet 1763. Doit la commune pour partie de journée avant été averti par ordre tous les particuliers de Derrière la Côte rière l'hameau du Sentier de ne laisser pâturer aucun bétail proche les frontières de Bourgogne à cause de la maladie qui y règne, 1/./.

Bétail

Le 29 août 1763. Doit la commune pour journée en bourgogne pour prendre des informations au sujet de la poulmonie qu'il y a parmi le bétail et ensuite au Brassus pour en dresser un verbal, ayant employé une partie de la nuit et eu beaucoup de peine. Le 30 voyage chez le Sr. Abram Golay gouverneur pour s'arranger à ce sujet et faire faire la garde le long du Risoud, 4/6/.

Note : de ces incessants problèmes de santé du bétail, surlangue soit fièvre aphteuse dans la plupart des cas, naîtra le règlement qui suit :



Limites

Le 7 9bre 1763. Doit la commune pour une journée faite par ordre avec mon frère Abram aux Chaumilles pour reconnaître les bornes entre les Grandes Chaumilles et le Croset, 3/./.

Fontaine

Le 7. Oms du 3^e. Remis au Sr. forestier Lugrin une permission d'une plante pour un bassin à la fontaine de notre hameau, payé au dit le marquage et 9 crutz pour obtenir de la permission, fait 1/./9

Chapeau

Du 20 Xbre 1763. Je dois au compère David Aubert marchand pour un chapeau reçu de sa femme, 11/3/.

Gazette

1^{er} janvier 1764. Payé au cousin Timothée Golay ma part de la Gazette de 1763, 2/./9
 12 janvier. Payé au cousin Benjamin Guignard pour ma part du Journal Suisse de 1763, 1/6/9

Du 26 février 1764. Reçu du beau-frère Abram Golay gouverneur en 1763 pour ma pension de secrétaire de dite année, 50/./.

Du 3 mars 1764. Doit la commune du Chenit pour voyage à Romainmôtier pour députation pour faire révoquer le mandat que Mr. Jaquet a fait publier dimanche dernier concernant les planches et sentier dessous du Brassus, 5/./.

Payé pour le dit mandat de révocation, ./6/.

Pour 3 autres qui se doivent publier aux trois églises de la Vallée contre des débauchés, 1/6/.

Le 7 mars. Plus que j'ai livré au Sr. Abram Reymond officier pour la notification du sus dit mandat de révocation, ./7/6

Le 11 mars. Au Sr. officier Golay pour la lecture à l'église du mandat contre les débauché, ./3/.

Inspecteurs

Du 13 mars 1764. Voyage à Romainmôtier par ordre de sa T.N.S. Blle Lerber avec les Srs David Nicole, Jean Aubert et David Reymond. Sa dite N.S. Blle nous ayant confirmé dans l'emploi d'inspecteurs avec ordre de nous en acquitter fidèlement et exactement et chargé d'expédier les attestations nécessaires, nous ayant fait délivrer des imprimés à ce sujet. Doit la commune pour le dit voyage, 8/./.

Docteur

Le 6 mars 1764. Doit le Docteur Mazelle de Morges pour un petit pot d'opiat et un paquet d'herbage qu'il a envoyé à ma femme, 16/9/.

Horlogerie

Le 16 avril 1764. payé au cousin Joseph Golay horloger pour 5 mains soit cahiers de grand papier fin et pour le port dès Genève et pour le change de l'argent, 5/7/6 ; pour le change, 1/3/.

Ruches

Le 1^{er} mai 1764. Reçu du cousin Timothée Golay deux ruches d'abeilles en commande, tout lui a été rendu. J'ai payé Jaques et Daniel Meylan pour les être aller quérir au Bas du Chenit, pour les deux 1/./.

Garde-robe

Le 12 juin 1764. Dois à Daniel Meylan menuisier pour un garde-robe de sapin double passé en couleur, non compris la ferrure, 37/6/. Remis au dit une ferrure à compte, 2/6/.

Benjamin Golay a des rapports commerciaux, agriculture en particulier, avec Isaac Benoit qui, par ailleurs, s'il habite la maison de la Fontaine du Planoz, n'est pas très loin.

Incendie du Crêt-Meylan

Les 20 et 21 août 1764. Une journée et ½ pour mettre en inventaire soit évaluer les effets perdus dans l'incendie des maisons du Crêt Meylan, dont j'espère que la commune les paiera, 2/6/.

Horlogerie

Le 12 septembre 1764. Doit le cousin David Golay horloger pour la moitié soit 12 L. de viande de la dite chèvre, 2/3/.

Etat-civil

Le 18 7bre 1764. Doit l'honorable commune pour journée pour avoir dressé une tablelle suivant l'ordre de LL.EExces pour le nombre des baptêmes, morts, mariages, &, compris 4 feuilles papier de commissaire, 2/1/6

Vaches

Le 30 septembre 1764. Dois à sa T.N.S. Blle que j'ai reçu de mon neveu Elizée Golay pour la montée et descente de 6 vaches et compris un taureau, 1/6/.

Le même jour. Dois à sa dite T.N.S. blle Abel Golay du Chenit pour la montée de 8 vaches du pays de Vaud et la descente de 7, 1/10/6

Bible

Le 2 8bre 1764. Doit l'honorable commune pour une bible que j'ai payée à Mr. Cramer, libraire à Orbe, à forme de sa quittance, pour l'école de l'Orient de l'Orbe, 21/./.

Chirurgien

Le 28 8bre 1764. Dois au cousin Jaques Golay chirurgien pour être venu faire une saignée à ma mère et lui appliquer un cataplasme sur le front pour lui arrêter le sang du nez, 3/./.

Cape

Le 29 9bre. Payé au cousin Timothée Golay pour une cape de toile verte cirée pour chapeau que j'ai reçu de lui il y a quelque temps et que je n'avais pas marquée, 1/10/6

Miel

Le 25 février 1765. Doit le cousin Timothée Golay la moitié soit ½ L. d'une livre de miel en rayon mis à une ruche d'abeille pour les achever d'hiverner.

Journal

Le 15 avril 1765. Livré au cousin Timothée Golay 4 batz pour ma part du journal soit mercure d'Hollande de 1764 et 8 que j'en avais retiré du Sr. Abram Piguet horloger, pour ce fait, 3/./.

Marchairuz

Le 9 7bre 1765. Doit la dite commune pour journée au Martzairiou avec le Sr. Pierre Capt forestier pour marquer du bois pour les échalas.

Horlogerie

Le 23 septembre 1765. Doit le compère Jaques Rochat horloger du Brassus à lui prêté à requête quatre louis d'or neufs, 160/./.

Le 26. Livré à la cousine Lisette Meylan, femme du Sr. Abram Isaac Piguet horloger de Derrière-la-Côte...

Fontaine

Le 23 8bre 1765. Les compartissants à la fontaine de l'hameau étant convenu avec Jean David Golay pour en creuser une au contenu de la pache faite à ce sujet, je lui ai livré d'arrhe et qui me seront tenues à compte, 2/6/.

J'ai aussi fourni le dit jour pour la dite fontaine une virole de tuyau neuve, ./3/.

Logis

Des 7, 8 et 9bre. Doit l'honorable commune pour 2 journées et ½ pour députation à Bursins auprès de sa T.N.S. Bille Lerber au sujet du logis du Lion d'Or au Sentier, ne lui ayant pu parler que le 8 après les 3 heures après midi, 10/./.

Horlogerie

Du 27 décembre 1765. Joseph Golay horloger

Pont

Le 30 janvier 1766. Doit la dite commune pour port d'une lettre venant des Charbonnières à l'égard du Pont, ./1/6

Logis

Du 1^{er} avril 1766. Doit l'honorable commune pour journée au Sentier avec les Srs gouverneurs par ordre de Mr. le Juge Nicole pour recevoir la maison de ville du Sr. Isaac Benoit, examiner ce qui y manque et la remettre à Mr. le Lieutenant Meylan, 2/./.

Benoit

Le 29 avril 1766. Doivent les hoirs d'Isaac benoit pour partie de journée, ayant été chez eux dans l'intention d'y prendre inventaire, ce qu'ils ont refusé, 1/7/.

Tonneaux à sel

Du 4 mai 1766. Doit la commune pour port d'une lettre de Mr le tambour major pour aller quérir à Yverdon les deux apprentis qui y sont. Et pour affranchissement d'une réponse envoyée à sa T.N.S. Bille Lerber au sujet d'une pache pour des tonneaux à sel, ./2/6

Benoit

Du 12 mai 1766. Doivent les hoirs d'Isaac Benoit pour journée entière pour prendre inventaire, 2/./.

13, plus 2/3 de journée dite, 1/3/.

15, plus 2/3 de journée chez eux pour

commencer à examiner leurs papiers pour les mettre en ordre et lever les comptes à leur réquisition, 2/./. Le 16, plus 2/3 de journée chez le Sr. Abram Isaac Simon tuteur à ce sujet, 2/./.

Du 25 mai 1766. doit l'hoirie Benoit que j'ai livré à Mr. le Juge Nicole pour le sceau de la commission à moi donnée par le vénérable consistoire concernant dite hoirie, .3/.

Du 25 mai. Reçu du cousin Jean Daniel Golay à compte des vaches qu'il a achetées de feu le dit Benoit, 23 louis d'or neuf, 920/./.

Dit. Pour du neveu Jaques Golay chez l'Eva aussi à compte de celles qu'il a achetées du même, 15 louis d'or neufs, 600/./. Il a livré 10 batz à Jean Benoit pour son vin à ce sujet suivant la pache.

Du 2 au 7 juin 1766 compris. Doit la dite hoirie benoit pour 5 journées et ½ pour faire une tournée dans le Pays de Vaud avec Jean Benoit, un des dits hoirs, pour faire les comptes et paiement les concernant, 12/6/. . Le dit Jean Benoit a payé pour ma dépense 19/11/7 ½. Etc...

Marchairuz

Le 12 juillet 1766. Doit la commune pour voyage à Romainmôtier par députation ensuite des ordres de LL.EEces au sujet du chemin des Amburnex, ayant été obligé de prendre un cheval vu le mauvais temps. Le Sr. David golay assesseur député avec moi ayant laissé d'y aller à cause de la pluie, j'ai mis une bonne partie de la nuit pour m'en revenir, 12/./.

Livre à ce sujet à Mr. Roland, 3/9/.

Je dois au cousin David Golay chirurgien pour son cheval à ce sujet... quitté pour un verre de vin payé.

Lapidaire

Du 12 juillet 1766. J'ai été établi par sa T.N.S. Blle de Romainmôtier pour préposé des lapidaires du Chenit, comme il est écrit sur les registres du Château de Romainmôtier.

Loterie

Le 27 juillet. Le Sr. Josphe Piguet grand David et moi avons pris un billet de la loterie d'Orbe. Nous avons payé chacun 1/3/. Auprès du Sr. Philippe Lugin forestier collecteur. Nous avons été en blanc.

Marchairuz

Le 8 et 9 août 1766. Doit la commune pour voyage avec le Sr. David Golay marchand à Romainmôtier au sujet de l'état pour la cotisation du chemin à travers la montagne et au sujet du Pré Dernier et Risoud, 10/./.

Note : pour le chemin du Marchairuz voir Nicole, pp. 448 et suivantes.

Lapidaire

Le 18 août 1766, livré à Ege Nicole pour un livre en blanc pour inscrire les lapidaire, 4/./. ⁵

⁵ Ce livre, ainsi que tous autres en rapport avec la maîtrise des lapidaires, n'a pas été retrouvé. On trouve néanmoins beaucoup de feuilles éparses concernant cette maîtrise dans les archives de nos communes, et surtout beaucoup de notes dans les livres de procès-verbaux. Ce qui nous permet de nous faire une idée tout à fait exacte du parcours de cette maîtrise dont ne parle pourtant pas ou guère le Juge Nicole.

30 août 1766, Jaques Rochat horloger du Brassus.

Immense travail pour la résolution de l'héritage d'Isaac Benoit. De nombreuses personnes sont citées.

Benoit

Le 16 7bre 1766. Voyage au Brassus pour finir un compte avec Mr. Rochat marchand du dit lieu et mesuré une courte pour l'hoirie Benoit, dépensé 3 batz, ainsi la dite hoirie doit pour mes peines 1/7/.

Reçu du dit Rochat pour le compte de dite hoirie pour la moitié des billons échus à l'encan le 29^e mai dernier, 283/6/.

Plus pour solde du compte fait avec lui le 30 août dernier après lui avoir tenu à compte de 20 fl. pour le service de la chaudière à faire l'eau de vie pendant 3 années que feu Benoit l'a eue, 18/4/5

Chapeau

Du 16 7bre 1766. J'ai reçu du dit David Meylan le chapeau à bord d'argent de feu le père à ma dite pupille que le dit défunt Pierre disait lui avoir été donné par son dit frère, ce que j'en pourrai avoir eu le vendant, j'en tiendrai compte à ma dite pupille.

Fontaine

Du 30 septembre 1766. J'ai fourni 2 viroles de tuyaux pour la dite fontaine et déjà 2 au printemps dernier.

Lapidaire

Le 15 novembre. Omis. Doit Suzanne Aubert ma Pupille, que j'ai livré à son beau frère Pierre Moyse Rochat du Chenit pour vin de la pache fait avec lui ce dit jour pour apprendre la profession de lapidaire et pour mes droits à ce sujet comme préposé des lapidaires, 1/./.

Le 30 novembre 1766. Le Sr. Justicier Piguet m'a vendu un tonneau à vin de bois de chêne qui est chez nous pour le prix de 3/4/6

Cotisations pour le chemin du Marchairuz

Le 11 décembre 1766. Doit la commune du Chenit que j'ai mis pour la part à de ceux qui ont travaillé à la réparation des chemins pour leur part de la cotisation de celui à travers la montagne suivant la liste à ce sujet, 38/11/7 1/2

Meylan

Du 15 mars 1767. Plus tenu à compte pour le mois de février dernier 9/8/3 que je livrais au cousin David Piguet marchand le 3^e du dit mois de février, pour avoir tenu chez lui la dite fille pendant un mois de l'hiver 1766 pour aller à l'école, ainsi la dite me doit encore ces 9/8/3

Abram Isaac Golay horloger

Le 24 mars 1767. Doit la Société des fusiliers de St. Jaques pour presque une journée au Sentier pour retirer le livre et les papiers lequel étant enfermé et le Sr. Justicier Reymond m'ayant donné par le hier pour m'y rendre aujourd'hui, personne n'étant venu pour lever les sceaux, j'ai été obligé de m'en revenir sans les avoir après avoir longtemps attendu.

Le 27, partie de journée à ce sujet au Sentier, ayant retiré le tout.

Abbaye des fusiliers de St. Jaques

21 au 23 avril 1767. Voyage à Romainmôtier. La N. Abbaye des fusiliers de St. Jaques et pour production d'une pièce contenant 3 articles, 5/1.

May 1767.		
Rochat.	3 Recu Du Comptable Rochat Du Brassin d'au prêts le 16 ^e février 1766 et pour rachat d'intérêt à ce jour	160... 4.6.9
	4 au 16 ^e compris, voyage à Lausanne et à Berne pour y conduire Henriette Meylan ma fille pour tâcher de la faire guérir de la foudre	78...
Meylan	Livré au voiturier Roulet, tant pour elle que pour moi de Lausanne à Berne trois francs soit	32.6...
	et un verre de vin payé	1.9...
	Livré pour la dépense à la dite Meylan en allant à Berne et les premiers jours qu'elle y a été	11.6...
	Livré à la même, à Lausanne, un piastre à Berne pour payer un mouchoir	8.10.6 4.6...
	Plus un Louis d'or neuf et deux écus neuf à Madame Olivier à compte de la Pension à la dite Meylan	60... 20...
Renard	15 Payé à Renard maître Cordonnier à Lausanne pour une paire de souliers pour moi et une paire pour ma femme qu'il a promis de m'en voyer incessamment	13...
	16 Payé à Berne au sus dit voyage pour l'usage de notre Maison, savoir, pour 60 braches toile de rite	63.9...
	12 braches toile blanche à 2 bat. lin. 22...	
	22 braches et 1/2 dite à 9 bat. à laune 24.1.6	
	8 braches dite à 13 bat. et 1/2 laune 13...	
	toile d'emballage et civée et ficelle 3.10.6	
myllette	2 mouchoirs de poche 4...	
	un double de cou pour moi 4.9...	194.2.3
	un 1/2 de cou pour ma femme 5.9...	
	un Livre 10...	
	à Lausanne payé pour 6 aunes de satin noir à 18 bat. au d'avo 27...	
	1 aune 1/2 coté 4.6...	
	1 aune 1/2 Linage 3.6.9	
	une paire Menote de soye noire 5.9...	
	Cordonnet, soye et fil 3.1.6	
	à Morges, pour poivre, anis, bayes de laurier et requelise à	2.6...

Fontaine

Les 3 et 4 juin 1767. J'ai fourni 5 tuyaux de fontaine de ceux que j'ai achetés le 18 mars dernier, Daniel Meylan en a fourni un.

Benjamin Golay s'occupe donc de la Société des fusiliers de la St. Jaques. Auguste Piguet en dit ceci :

Pour mieux assurer la défense de la patrie en cas de danger et en mémoire des glorieuses victoires remportées en 1712 par les troupes de LL.EE., 54 hommes du chenit fondèrent en 1721 une seconde société de tir, l'abbaye de la St. Jacques. L'acte de fondation est couché sur parchemin enluminé à la façon des anciens missels. Les statuts rappellent de fort près ceux de l'abbaye des Fusiliers. Le produit de la collecte annuelle devait toutefois être attribué à un malade.

Voir au sujet de ces sociétés de tir, Auguste Piguet, La vie quotidienne et les coutumes d'autrefois à la vallée de Joux, Monographie folklorique, cahier b, Editions Le Pèlerin, 1999, pp. 29 à 33. L'extrait ci-dessus en est tiré.

Horlogerie

Le 6 juin 1767. Livré à Monsieur Jobel pour un cadran d'email pour notre horloge, 21/10/6

Records

Le 21 7bre 1767. doit l'honorable commune du Chenit pour partie de journée au Sentier par députation pour dresser un projet de règlement pour les records, 1/./.

Fontaine

Du 25 9bre 1767. Payé pour le voisinage au cousin Jean David Golay pour avoir percé une chèvre pour la fontaine, étant allé emprunter un teralon lui-même au canigou ?? ./7/6

J'ai mis 2 journées pour aller abattre cette chèvre, l'en chercher et la façonner et pour le marquage au forestier, ./3/.

Note : dernière somme bien faible il nous semble.

Le Juge Nicole habite au Brassus

Fontaine

14 décembre et jours suivants. J'ai fourni pour la fontaine du voisinage 3 tuyaux qui ont déjà eu servi achetés du Sr. officier Golay, et 3 viroles neuves. Je n'ai pas travaillé à la fontaine.

Pupille

Du 26 mars 1768. Doit Susanne Aubert ma pupille 2 quarteron d'orge à la mesure de Morez, 7/9/. Et ... livres de bon fromage à choix 2/./.

Son maître ne l'ayant plus voulu

garder à moins qu'elle ne se nourrisse pour finir son temps d'apprentissage, voyez le registre des tutelles du 25^e du courant.

Décès de la mère de Benjamin Golay

Ma Mère 20. Jour que Dieu a retiré à sois ma Mère
 Je dois au cousin Pierreot Golay p.
 un veau à persé 12 3 10. ^{rendu la peau de}
 celui que mon frere a eu. Du s^r Joseph
 Diapet à persé 4 4 10.
 Mon dit frere a amené 12 ans pour la
 bière il m'en est resté 2. ainsi je lui
 en dois 3. — — — — —
 Il a payé pour pots de vin
 Je dois au s^r Samuel Maylan Lieut. —
 pour 14 10. 1/2 de viande de vache —
 J'ai fourny 12 6 10 de pain de froment
 un jambon persé 12 10. — — — — —
 2 ecoilles fine farine — — — — —
 une et demi de quinquina — — — — —
 15 ecoilles de pois p^r les pauvres — — — — —
 1/4 de pot vinaigre — — — — —

et
 pour son
 Enterrement.

vidé sur
 le compte
 de mon
 frere au
 9^e Livre.

9

3.9

Avril 1708.

Suite
pour
l'enterrement
de ma
Mère.

22. L'on a bû à l'enterrement de ma
Mère 34 bouteilles de vin, toutes plus
pleines que le demi pot.

22. Je dois au Marquillier pour avoir
creusé sa fosse — — payé —

1.10.6

23. Mon frère a eû de la viande de
veau restée 14 B $\frac{1}{2}$ n'y ayant qu'un jour
et moi j'en ai eû 33 B y ayant trois
journets.

Il a fourni tout le pain et la torme
pour les pauvres. voyez sur son Compte
22 juillet 1769.

23. Doit la vaine Marguerite Capt
5 B $\frac{1}{2}$ de pain de froment à elle
prête.

Capt

" Abel Capt son mari doit pour
4 B $\frac{1}{2}$ de fromage accord à la cuf. $\frac{1}{2}$
1769.

3.2.4 $\frac{1}{2}$

Mai 1768.

Mes sœurs.

5. Payé au s^r Just. Rochat pour le
seau de 5 paires de Lettres pour
mes sœurs de.

1.3.

Lacoultré.

9. J'ai reçu du s^r Abel Meylan pour
Elizabeth Lacoultré, demeurant
à Berne et a elle envoyé.

Savoir une veste et culotte rouge
pour homme et une veste de
femme de bain blanche.

il est resté chez nous qui est à elle
une paire de pantalons rouge pour
homme.

Les 2 articles surdits adressés à ma
Pupile Henriette Meylan à
Lauranne et a elle envoyés par
le s^r Joseph fils du s^r Jean B^e Simon.

Abbaye
de
s^r Jacques.

10. Doit l'hon^{ble} Société des filles
du Christ pour voyage chez le
s^r Jean Du Puy pour l'usage
à passer l'obligation avec David
Meylan qui est ici, comme sa
caution solidaire; ce que le dit
s^r Puyet a refusé tout net.

..6..

May 1768.

12 et 13. Dans l'accord fait entre mon frère,
et moi avec nos frères au sujet de la
Succession de feu notre Mère, j'ay fourni
22 R³/₄ de pain de froment
1 R¹/₂ Salé de vache
4 R¹/₂ Salé de veau
et 3 R¹/₂ de fromage
Pour la viande de veau, voyez le compte
de mon frère.

Golay
Mon frère
et moi.
Vidé le Compte
d'avec lui.

12. Je dois à Joseph Goy pour avoir été à la
Fontaine pour nous, ne payant rien d'avance

Goy
Fontaine.

17. Reçu du Courir Samuel Golay à la foire
du Lieu à compte de ce qu'il doit à nos
Pupiles Meylan et Aubert, 2 Louis. Dér
nelif. — C'est que pour la dite Meylan —
Je les dois à nos dites Pupiles

Golay
Meylan
Aubert.

133
61
80

Apprentissage

Le 12 juin 1768. Reçu du beau-frère Daniel Reymond des Bioux pour livrer dans un mois au Sr. Abel Piguet horloger de Derrière-la-Côte à compte de l'apprentissage de Louis son fils. Plus il m'a prié de livrer en même temps au dit Sr. Piguet à compte de ce que je dois à ma sœur Marie, sa femme, le surplus de ce qui lui est dû pour le premier terme du dit apprentissage. Vidé sur le compte du dit beau-frère à mon grand livre.

Voyage au Pont et à Romainmôtier

Le 2 août 1768. Doit la dite commune pour journée par ordre avec les mêmes au Pont. J'ai eu part au dîner, revenir tout de nuit chez nous dès le dit Pont, 3/7

Les 3 et 4 août 1768. Pour voyage à Romainmôtier par députation au sujet de la difficulté entre les communautés de la Vallée pour l'entretien de leurs pauvres de dehors, rapport à la sentence à ce sujet, 12/./.

J'ai dépensé compris celle d'un cheval, pour le louage du dit cheval, 5/6/.

Payé pour le 1/3 de la comparaisance par devant Monseigneur le Baillif, 6/1/6.

Nouveau Seigneur Baillif

Du 7 au 9 9bre 1768. Doit la commune pour voyage à Romainmôtier pour prêter le serment à l'installation du nouveau Seigneur Baillif, 2 journées, 10/./.

Note : l'ancien bailli était François-Louis de Lerbeer (1762-1768), le nouveau fut Albert de Wattenwyl (1768-1774).

Lapidaires

Des 5 et 6 mai 1769. Deux journées faites chez tous les lapidaires de la commune par ordre de sa T.N.et M. S. Blle De Watteville de Romainmôtier pour voir s'il n'y a point d'abus contre le règlement concernant cette profession.

A cheval

Du 14 juin 1769. Doit la commune pour voyage à Romainmôtier par ordre de sa T.N.S.Blle De Watteville au sujet des comptes de la commune de 1768, 10/./.

J'ai eu le cheval au Sr. David Aubert pour ce voyage, lequel, quand je le lui ai ramené, n'a rien voulu. Livré à sa fille cadette à ce sujet, 2/6/.

Verrerie

Du 4 au 6 7bre 1769. Doit la commune pour voyage à Berole et Ballens auprès des verriers qui ont acheté le bois des 100 poses et de M. le Juge Convers pour examiner le projet de supplique et les motifs y joint pour demander à LL.EEExces la permission d'une verrerie, et delà à Aubonne et à St. Saphorin auprès de Mr. le commissaire Le Coultre pour dresser cette supplique dans les formes, lequel a trouvé le projet fort bon et n'y a rien changé, 3 journées, 15/./.

Horlogerie

Du 8 7bre 1769. Doit la veuve d'Abram Isaac Golay horloger, une journée pour avoir pris inventaire des effets par lui délaissés, 2/6/.

Fromage

Le 7 8bre 1769. Je dois à David Golay du Sentier pour un petit fromage pesant 17 L., 8/6/.

Habit

Du 21 8bre 1769. Je dois à la veuve d'Abel Piguet ma pupille pour m'avoir tourné un justaucorps, 4/3/. Une veste, 1/6/. Et une paire de culotte, 1/6/. Plus pour façon de deux autres paires, 3/./.

Lesquels 10 fl. 3 b. se déduiront sur ce qu'elle me doit. Plus dès lors pour 2 paires de guêtres, 3/3/.

Fontaine

Du 30 8bre 1769. Je dois à Joseph Goy ½ journée pour travailler à la fontaine, il s'est nourri.

Du 3 novembre 1769. Je dois au beau-frère Reymond pour 2 douzaines de viroles de tuyaux, 6/9/.

J'en ai fourni 4 pour la fontaine et trois tuyaux presque neufs.

Tommes

Du 20 9bre 1769. Je dois au Sr. Abram Meylan gouverneur pour 2 tommes⁶ pesant 26 L. les deux 13/./.

Livré à la fille de feu Isaac Goy pour être allée quérir, en argent, ./4/6

Du matos

Le 26 9bre 1769. Je dois à Abel Capt pour l'avoir ramenée de Genève – tissu – pèse 4 L. gratis.

Pour 6 peaux en parchemin qu'il m'y a achetées, à 5 batz ½ pièce, 8/3/.

Pour un ... de grosses poires qu'il nous a remis, 1/6/.

Pour nous être allé quérir 12 L de viande avec son char et cheval chez le cousin David Golay, marchand, gratis.

Par contre il me doit pour une vieille redingote de drap à lui vendue ces jours passés, 15/./.

Couteau

Le 16 mars 1770. Payé au dit Capt pour un morcel de peau qu'il m'a rapporté de Morges, pour une gaine de couteau de chasse, ./3/.

Chemin

Le 18 juillet 1770. Doit la commune pour partie de journée au Sentier pour dresser la pache avec maître Joste, pour le chemin du Soillaz et en faire deux doubles

Archives

Le 28 août 1770. Plus pour partie de journée au Sentier ensuite d'une missive de Mons. le Juge Nicole pour chercher dans les archives le convenant avec Messieurs de la ville de Morges pour leur banc dans l'église. Averti les Srs conseillers du Sentier pour se trouver jeudi prochain à l'église à ce sujet et écrire aux communes du Lieu et de l'Abbaye pour une conférence avec Messieurs les députés de la dite ville vendredi prochain au sujet du Lançois fait à la Côte de Prérudet.

Dîmes, graines et bétail

Le 15 septembre 1770. Doit la commune une journée à la reconnaissance du dixme. Dépensé en dinant avec Monsieur le receveur Chanel, 2/./.

Plus pour avoir dressé le soir et jusques bien tard à la nuit, un état des graines perdues par la grêle pour être remis au dit Monsieur Chanel et à Monsieur le capitaine Roland suivant leur réquisition.

Le 16. Livré à une personne qui le leur a porté le bon matin au Sentier, . /./.

Plus livré à une personne pour porter de nuit à la poste du Sentier le verbal fait par les Srs David Nicole et Pierre Piguet concernant la maladie du bétail en Bourgogne, 3/7.

Le 4 8bre 1770. Doit la commune pour partie de journée y compris une partie de la nuit pour dresser un état des bêtes de la commune qui ont pâturé cet été en Bourgogne en réponse à un mandat reçu ce dit jour.

⁶ Tommes écrites tomes

Ecritoire

Le 12 mars 1771. Remis à la cousine Marianne Golay pour m'acheter à Yverdon une paire écritoire de cuir bouilli d'Angleterre.

Graines

Du 1^{er} juin 1771. Journée pour voyage chez le Sr. David Aubert marchand, de là chez le Sr. Abram Meylan assesseur, ensuite chez Abram Aubert de Derrière la Côte pour reconnaître et savoir la graine qui est venue au Chenit dès Morges pour la commune du Lieu par équivoque et ensuite vérifier le projet puisque chargé hier par le Conseil pour cela, son recours contre Mr. Buvelot Hallier, à Morges, 2/./.

Montagnes

Le 10 7bre 1771. Doit la dite commune pour journée aux 4 montagnes de la commune avec le Sr. Gouverneur Capt pour choisir les fromages réservés et examiner et mesurer les planchers faut aux Chaumilles, 3/./.

Cochon

Le 26 9bre 1771. Payé à Jean Pierre Nicole du Lieu pour un cochon gras qui a pesé en vie 142 L. à 9 crutz ½ la livre, ayant rabattu 3 batz 1 crutz mis à boire, 83/6/.

Fontaine

Le 17 8bre 1772. Remis au compère Abel Meylan 5 boîtes soit viroles de tuyaux de fontaine neuves, ayant été avec d'autres à la fontaine hier et aujourd'hui sans moi. Ces viroles entrèrent en compte.

En novembre 1772. Au commencement de ce mois l'on a fait un couvert à dite fontaine, voyez la partie de compte à ce sujet.

Cochon

Le 26 9bre 1772. Payé à Jean Pierre Nicole du Lieu pour un cochon gras, a pesé 158 L. à 2 batz la L. fait 79/./.

Abram Isaac Piguet horloger

Foire du Lieu

Le 18 avril 1773. Doit Marianne Meylan ma pupille, livré à sa mère à la foire du Lieu pour lui acheter de la toile et autres articles, 40/./.

Chemin

Le 19 août 1773. Partie de journée pour convenir avec Yoste pour la réparation du chemin à bise du Sentier, ayant dépensé à ce sujet 1 fl. 1 b. 6 s. compris le ¼ de la dépense au fils au Sr. Abram Joseph LeCoultre qui s'est aidé à brochonner ce chemin, 2/6/.

La petite Gretze

Le 4 avril 1774. Livré à la petite Gretze pour porter des lettres à l'officier Golay pour citer David Capt en consistoire. On verra qui devra payer, ./2/6

Chemin

Du 7 juin 1774. Doit la commune pour partie de journée avec d'autres pour donner à Yoste la tache du chemin en dessous de chez l'Eva, 1/.7.

Le 9 juin. Plus pour autre partie de journée pour toiser le chemin qu'il a déjà réparé et aller avec lui à la Combe Chez ... pour lui montrer ce qu'il y a à réparer à cet endroit, étant convenu avec lui à la journée pour cela, 1/6/.

Le 17 août 1774. Doit la commune pour journée sur le Crêt pour examiner l'emplacement pour y établir un chemin jusques à la limite des Bioux et convenir avec maître Yoste pour cela ; plus toisé et examiné le chemin dès en dessous des Moulins jusques vers la maison de feu le Sr. Moyse Meylan et dès là en retirant vers Chez Villards et jusques vers ces Moulins, 2/./.

Records

Le 23 7bre 1774. Journée au Sentier pour aider à dresser un règlement pour la pâture des records, 2/./.⁷

Jardin

Du 12 juin 1775. Je dois à Joseph et Jaques Aubert du Prérond pour avoir travaillé à notre jardin dès les 4 heures ½ du soir précises jusqu'à la nuit, je leur ai donné à souper, 1/./.

Le 14. Le dit Jaques y a travaillé ce matin, donné à diner, 1/./.

Pendants d'oreilles

Du 26 février 1776. Elle doit à elle (Rose Marianne Meylan ma pupille) livré pour payer des pendants d'oreilles, 5/./.

Pupille

Le 29 février 1776. Pour compte fait avec le cousin David Piguet justicier son oncle chez qui ma dite pupille réside. Je lui ai livré pour l'avoir logée dès le commencement de juillet dernier, ce qui fait huit mois, après déduit qu'elle a été chez le Sr. Jaques Piguet marchand, lui avoir donné la soupe, la couche en partie et lui fournir le bois cet hiver pour son fourneau de fer 16 batz par mois, l'un aidant l'autre, fait que la dite pupille me doit 32/./.

Foire de Mouthe

Le 10 juillet 1776. Doit Judith Marie fille de Jaques Meylan notre voisin, à elle prêté à requête pour aller à la foire de Mouthe, 15/.7.

⁷ Pour les records, voir le site : histoirevalleedejoux.ch

Femme malade

Le 23 9bre 1776. Judith Aubert est entrée chez nous pour gouverner ma femme malade, &, elle y a resté jusques à la fin de janvier 1777. Payée.

Le 23 janvier 1777. Je dois à la commune un fromage pesant à présent 38 L. $\frac{1}{2}$ pris chez Henry Golay que je paierai au prix des autres.

Salaire

Le 21 janvier. Reçu des Srs. Gouverneurs mon salaire, 80/./.

De Bois d'Amont

Le 28 janvier 1778. Doit Jean de la Croix du Bois d'Amont dit Jean des Chèvres à lui prêté à requête dans son besoin, 1/1/6

Note : une baisse d'écriture sensible se fait depuis ce moment-là

Cochon

Le 7 Xbre 1778. Acheté de Champagne un cochon gras pour le cousin Jaques Reymond régent et moi son fils y étant, lequel cochon a pesé 199 L. à 7 crutz 1... la L. fait 91/2/6

Pommes de terre – première notice à ce sujet –

Le 7 9bre 1779. Livré à Jean Meylan de la Cottière pour 2 quarterons de pommes de terre qu'il a promis me faire rendre ici, 2/6/.

Je lui ai remis un sac pour les mettre.

Pourreau (poireaux) et oignons

Le 28 juin 1780. Je dois à la Susette Goy cinq paquets pourreaux et oignons à $\frac{1}{2}$ batz le paquet, plus pour des blettes, ./7/6

Et pour avoir foussoyé pour planter les pourreaux et blettes et les avoir plantés, ./6/.

Prêt à la Janneton Gretz.

Fromage

Le 26 août 1780. Doit la Nanette femme de Goerges Hoplan 3 L. de fromage à 3 batz la L., 2/3/.

Hoplan ou Hophan ? Tailleur venu sans doute de Suisse-allemande.

Fromage

Le 10 octobre 1780. Doit au cousin Jean Daniel Golay pour un fromage pesé à notre poids, 48 L. $\frac{1}{2}$ à 11 crutz la livre, 33/./.

Livré au fruitier qui l'a apporté, ./4/6

Chenit

Le 15 mai 1781. Doit la communie pour journée à la reconnaissance des dîmes

Le 16. Plus pour affranchissement d'une lettre à Mr. le Major Bourgeois au sujet du postillon de guerre à cheval du Lieu, ./4/6

Cautionnement

Le 29 août 1781. Cautionné les hypothèques du beau-frère Abram Golay horloger pour trois mille florins par lettre de rente.

Tuiles

Le 9 janvier 1782. Doit le cousin Samuel Meylan à lui prêté 69 carreaux de tuile.

Pommes de terre

Le 6 mai 1782. Doit Pierre Meylan cordonnier pour un quarteron de pommes de terre, 2/./.
et 3 L. de lard de 1781, 3/4/6.

Pourreaux

Le 29 juin 1782. Je dois à Joseph Goy pour 6 paquets de pourreaux et d'oignons, ./9/. A sa sœur pour des carottes, ./3/.

Nourriture

Octobre 1782.

Le 11, je dois à mon beau-père 5 L. $\frac{1}{4}$ de beurre, 4/6/.

Le 12. Il me doit 18 L. de pain blanc, 5/7/6

Etc...

Drap mortuaire

Le 25 novembre 1782. Livré au Sr. Jaques Louis Aubert pour ma part des draps mortuaires qu'il faut faire pour l'hameau du Sentier, 2/6/.

Vins

A ce mois (Xbre 1782), reçu de mon neveu Elizée Golay justicier deux petits tonnelets de vin qu'il m'a ramenés d'Essertines contenant 106 pots, les deux à 2 batz le pot, après 1 pot $\frac{3}{4}$ rabattu, fait 52/1/6

Pour avoir mené les tonneaux et les ramener pleins, 6/7/6

Bument

Le 15 avril 1783. Je dois au compère Abel Capt cinq brouettées de bument.

Habits

Le 24 avril 1783. payé à la femme à George Hophan tailleur pour façon d'une veste et culottes de Nanquin qu'il m'a fait, 4/./.

St. Jaques

Le 25 juin 1783. Reçu d'Henri Benoit Gouverneur mes batz de St. Jaques, 15/./.

Note : l'un des fils Benoit, sans doute Gouverneur de la société de St. Jaques et non de la commune.

Visite des cheminées

Du 14 au 18 août 1783. Trois fortes journées et demi avec le dit Sr. Meylan, chez tous les particuliers de la commune ensuite des ordres souverains au sujet des incendies, pour ce 10/6/.

Carreaux de tuile

Le 7 8bre 1783. Payé au Sr. Meylan Gouverneur pour achat et voiture dès Rolle de carreaux de tuile pesant 102 L., 10/./.

Fromage ni beau ni bon

Le 27 9bre 1783. Reçu d'envoi du cousin Jean Daniel Golay un fromage pesant 57 L. qui n'est ni beau ni bon, sur son compte, payé 38/8/3

Rhumatismes

Le 6 janvier 1784 (écriture différente, plus inclinée que d'habitude et tout autant tremblée). Ma maladie d'un violent rhumatisme qui m'a retenu trois mois au lit sans en pouvoir bouger ni me remuer sans l'aide de deux ou trois personnes, a commencé aujourd'hui. S'ensuit ce que j'ai ensuite relevé sur ces notes.

Viande de vache et de veau

Le 12 février 1784. Je dois au cousin Jean Daniel Golay pour 7 L. de viande de vache et 4 L. de celle de veau, 4/1/6

Femme malade

Le 24 mars 1784. Ma femme étant retombée malade, pris vers Jaques Aubert du Prérond pendant ce mois, la plupart pour des remèdes, trois pots vin vieux, un pot vinaigre et de la viande de veau, payé.

Décès de sa femme

Le 27 mai 1784. Ma chère femme, après une longue maladie, est morte ce dit jour, y ayant eu ordinairement deux à trois personnes étrangères pour nous soigner l'un et l'autre pendant environ trois mois.

Note : de manière surprenante il n'y a aucun compte pour l'enterrement.

Graines gelées

Du 9 au 11 août 1784. Dit la commune trois journées pour la visite des graines gelées, 9/./.

Suif de bouc

Le 23 9bre 1784. Payé à Pierre feu Simon Golay pour 9 L. de suif de bouc entier disant qu'il vaut beaucoup plus que l'ordinaire, 11/3/.

NB. Il n'a rien valu de plus.

Régent

Le 17 avril 1785. doit la commune pour affranchissement d'une lettre à Mr. le secrétaire baillival Roland au sujet d'un régent pour l'école du Bas du Chenit et pour la faire porter à la poste, ./4/6

Foire de Morges

Novembre 1786. La Laney ? Capt m'a rapporté de la foire de Morges 3 L. ½ de savon et 2 L. café. Payé 11/1/6

Vin

Le 6 novembre 1787. Reçu du cousin Olivier Meylan 66 pots de vin nouveau à 10 crutz le pot mesure de Berne, 41/3/.

Pour la voiture, 4/1/6

Pour avoir fait mener le tout, 1/3/. Et pour le souper au charretier qu'il a amené, ./10/6

Journaux

Le 23 9bre 1788. Remboursé au postillon le port des journaux de la commune envoyés avant à Romainmôtier, 1/9/. Payé au dit pour les avoir rapportés, ./4/6

Plantes et numéros

Vers le 19 Xbre. Doit la commune pour avoir fait un rolle de tous les particuliers ou chefs de famille de dite commune pour les plantes accordées au bois des Trois Chalets, en faire 334 billets numérotés, les avoir tirés au sort, les distribuer, 15/./.

Rolle

Vers le 15 août 1789. A ce mois doit la commune pour deux grands rolles chacun de 11 pages pour les plantes à marquer au Risoud et ensuite occupé à recevoir l'argent de 320 particuliers et l'inscrire, 10/./.

Servante

Le 4 juin 1790. Nanette Lugin est entrée chez nous comme servante à l'essai pour quelques jours.

Le 18 juin. Convenu par écrit avec Jean Pierre Nicole du Lieu son tuteur pour servante pour six mois dès le jour qu'elle est entrée pour le prix de 4 écus blancs, la dite dans trois mois pour la partie qui le voudra.

Salaire

Le 25 juillet. Reçu du Sr. Gouverneur de la société de St. Jaques mon salaire et batz, 15/./.

Servante

Le 14 8bre 1790. Livré à Nanette Lugin compte de son gage, 15/./.

Maison de ville

Le 3 janvier 1791. Journée au Sentier avec le Sr. Lieutenant Meylan Gouverneur pour prendre inventaire à la Maison de ville en la recevant du Sr. Meylan major cabaretier et la remettre au Sr. Rochat nouveau cabaretier. Lequel inventaire n'a pu avoir lieu, le dit major n'ayant voulu s'y prêter quoique à table au dit logis. Le dit Sr. Gouverneur Meylan est convenu avec Daniel Meylan menuisier pour plusieurs à faire pour tables, bancs, etc...

Cochon gras

Le 3 janvier 1791. Acheté des marchands du Pont un cochon gras. A pesé 184 L. à 11 crutz la L, payé 126/6/.

Comptes avec la commune

Le 20 mars 1791. Reçu du Sr. Lieutenant Meylan, ancien Gouverneur, par rencontre à compte de ce que la commune me doit, 1000/./.

Le 17 avril, reçu du Sr. Jaques Piguet Gouverneur, mon neveu, à compte de ce que la commune me doit, 200/./.

Le 22 mai, reçu du Sr. David Joseph Piguet ancien Gouverneur, pour la commune, à compte de ce qu'elle me doit, 120/./.

Et pour ma partie de 1790, 28/3/.

Société St. Jaques

Le 25 juillet 1791. Demandé mon dépôt de secrétaire de l'honorable Société de St. Jaques.

Le 25 août 1791. J'ai remis aujourd'hui en commission les livres, créances et papiers de l'honorable société de St. Jaques, le tout en bon ordre.

Un voyage

Le 10 septembre 1791. Voyage au Campe avec le cheval au compère Abel Meylan tonnelier, sa femme, mon beau-père, ma servante et moi, de retour le dimanche au soir. J'ai payé la dépense pour tous.

Secrétaire de commune

Le 4 novembre 1791. Ayant demandé du passé mon dépôt de secrétaire de la commune et de recteur de la Bourse des Pauvres, ayant desservi le premier emploi dès 1757 jusque à présent, fait 34 ans et le second dès 1758, fait 33 ans. J'ai remis aujourd'hui au Sr. Samuel Capt secrétaire substitué les créances de la commune.

Beurre

Le 8 9bre 1791. Payé à mon beau-père pour 16 L. $\frac{1}{2}$ de beurre à 4 batz $\frac{1}{2}$, 18/6/9

Cisaille d'horloger

Le 25 novembre 1791. Prêté à Henri son fils (fils du frère de B.G.) mes cisailles d'horloger. Il les m'a ensuite payées à 5/./.

Dernière inscription du 1^{er} Xbre 1791. Remis à la poste à l'adresse de Mons. Graf, secrétaire de l'Illustre Chambre des Orphelins à Berne.

Le mémoire de Benjamin Golay était donc tiré du fonds P Aug. Piguet D 76.

Le professeur Piguet avait pristiné un certain nombre de notes de ce manuscrit. Deux ou trois pages à l'écriture trop pâle pour être bien lisibles. 6 autres pages qui figureront en original ci-dessous.

1745 Jacob Luyt, me maçon, journées &
1 fl. (8 6 6 b.)

crème de commune; char à 7 fl. 6 b.

B redingote rouge 40 fl.
vache à 66 fl. / 81 fl. / germinée semi 70 fl.

+ forge Meylan chez Grompette

beaucoup à flammes

espagnole à 3 fl.

B vache parée 100 fl. \$ 110 ¹²⁰⁵ (1746)

2 forge de Sierrotan Rollet

tallier 5' 1/2 de anne achete à la forge de Moyes

sangleto 6 pendant 7 fl. ?

A 2 forge à 18 fl. / drobieries

2 paires de bas de laine 8 fl. 3 c.

2 " de sauliers 15 fl. 6 c.

7/4/46 15 jaunes tallies nourries 2 fl. 6 c.

5 sols du jour

pain 6 1/2 en jour sorte d'une soeur 7 fl.

(Jaquet, journée d'anne à 2 L'ours, tout nourri = 8 fl.)

1 1/2 journée de Calvin L'ours d'ours 3 fl. 3 c.

Cal. Reymond d'ours, d'ours de d'ours = 11 fl.

7 journées de caudon en petit anelle à 1 fl.

premier sans le premier 3 fl. 3 c.

fosses fait par Jean Kallmann à 30 (d'ours)

5 tonnes malacres pour puerres amassés de l'Ally 10 fl.

ad. 6 fl. des d'ours de Samuel d'ours de

C' Lile, nourri 3 fl.

Pour fabriquer 2 flacons de la Croix Calée 1. 10. 5 II
 Dèxme de 1745 = 16 fl.
 en dotenage de 2 gèrues - 20 fl.
 recouvre pendant les semences (5 ans)
 achat de cuir d'Angouême à Nyon.

GLOSSAIRE ROMAND
 HALFSTEGASSE 51
 BERNE

mène le bœuf
 rivière Jean les fermes, jusqu'à St Martin
 mer crû à 9 & la terre (amassant les pierres)
 madelle livrée par Ep. Nicole
 planter foyes 4 1/2 fl. à la commune 1748.

Dèxme 1746 18 fl. 5. 9.
 125 grands choux de lape 2 fl. 5.
 rendu 13 bbls en mûres 3 fl. 9.
 clous catarrats

1748 Recours pour dix ans de cette année
 orges 5-9, avoine 59. 1/4
 garde robe double de lape à yerdan
 fond par M. Ego & Nicole
 engrangeage des fuyes 7 fl. 5. 1749

Les neuf achetés de lape 10 fl.
 garde robe fait par le fers et le ouille
 Pierre Rival

petite engele à 3 fl. par ou (journal)
 5 petits tourans à foyage = 15 fl.
 petit cocon 21 fl.

Dèxme 1749 Orges 69. 1/2
 avoine 69. 1/4



D^e Rocket, marchand Livre 49⁰ fer au barre III
pour barreaux au faîte de la Chapelle

Apprenti l'algerie à l'indienne (anciennement sa bien pendant
ce temps)

forge de Jauffre Meylan des Sentes

fournisseur du cabinet (fer 1^{er} - - -)

F. g. gip de Nyon / Tracé du plan de la fontaine

Etac 1^{er} forgeron fait en cendre par Joseph Meylan des Sentes
22 fl. 61. 1751 #

citrouille du dit Meylan 6 fl. -

garde-robe double de Rocket - 40 fl.

achat d'outil à l'indienne 55 fl. #
remise à neuf 25 fl.

faiseur de l'été au milieu, nouveau 11 fl. 1. 6

achat d'un sac de paille 1752 5 fl. -

Pierre Dupont (ap. d'avis) coupe à 10 b. par mois

1753 (10 h. de la ville au village = 11 fl. 4. 5)

boucanne de fente /

41 d. par jour d'après le Relais (Bellecour)

Cuisinier au soleil - 38 fl. 9 s. 1754

cuisinier de J. Del Dupont 48⁰ d. à 8 b. la d. / 3¹/₂ d. empayé

à 9 b. la d. avec l'ouvrier 9 9 b. la d.

fontaine pour le foinier

Journées de 1754 12 fl. 6

1755 Part de revenu de C. de St. Jeger 2 fl. 61

24 mars les terres, pour à l'été foinier pour le
Grand Pont, les étables, sans communication

anneau en bon sort au-dessous des empalmans. IV
de 4 1/2 feds.

Permis de fauc accordés à ceux de Quint; 400 fr
civiles à Romainmôtier.

1757
Jours. Caillat, maître maçon

— maître Jean C. (demi-celle) du fauc (Ch. & M. & Co)

— cabines du caclabec

Installation Ch. & M. & Co / deu valet y be un notre
autre de sejour, amen!

Plaque de fauc de fauc commandés à B. D. Ouant.

fenêtr de S. Rodat, maître aux B. & Co

buffets de Chorlo de des armes

Tire - inter actés à B. D. Ouant

Charrettes de Jean Blanc du Rissand

Cours de clape de valet de fer

casse une bande de gôte dans gôte de clap /

carreau de tuiles actés à Cottens

{ 52 pièces = 1. 7. 5 / Charrettes

Casse - bois - remonte /

Catelles de fauc acquies à Roy.

{ 38 fauc de vact Jean C. dit fauc - 9 -

5 dois credit de fer

Champs (indépendants) convertis en petit ancelle

20 fauc en laine de fauc du fauc + 80

fauc de deus / 6 jours au maître catelles rouvi -

7 fr. 65 - prix des catelles 5 fr. 6 ←

1758 Journal Suisse 12. 6

Papette — 2. 10. 6

Cage de Villers N° 2 1/2 à C'Alenay 92

V 1758 écrite. / Camus (byes. par Cauché 2 --
5 manches de cautaux

3/4 de peau taurine 2. 1. 1 1/2.

plaque de 197 de foyer au foyer de 150.
par des vaisselles 53. 5. 3.

denrées du pour celles / la dit courte
à petit en celle.

fermes achetées à le faire de Nyon 1759.
Journal écrites 12. 5. 0.

supplément pour le bois d'acacia par l'ordonne

Question d'établir une Place d'armes.

montage à parois des façades de Corse par Ch. Vande

est nécessaire de l'achat de l'achat de l'achat 2 --

1760 Journal de fonctionnaires à 2. 6 --

en sept 11. 13 de 11. 13 de 11. 13

Pensions de celles celles sur les mêmes

78 façon de façon 1 fl. 9/2 façon 2. 3

Refus de prêter certains pour la police du cadastre
de Leus Rue.

Marquage d'inspiration du bois 2 jour. = 6 fl. 0

cerclés et en celles pour de la marque 0

façilles pour boiser le foyer

bois en masure sur le fl.

projet de fer à main sur le fl. 0

Journal pour les attachés

Journal de commerce commodité au Service *

Journal à l'ordonne 12. 7. 0.

1761 Journal à l'ordonne de l'ordonne de l'ordonne

Journal de commerce commodité au Service de l'ordonne

Marquage du bois 2 jour. = 7 fl.

Copie de l'arrêté de nomination de la maîtrise
des Capitaines 0.5.0

Le maître de la Régiment de la Maîtrise des Capitaines
de M^{re} des deux parts de l'Equateur la Maîtrise

Vin rouge à l'usage de la Maîtrise

Journal pour l'usage des Bois de la Maîtrise
Régiment de la Maîtrise des Capitaines

Vin à l'usage de la Maîtrise pris à Lorient

13 Bo cuir acheté à Moras 24 fl
3 Bo veau tourné 6.7

Vin de Denon à 31 fl. en 100 pots

1762. Contribution à la Maîtrise des Capitaines 1.0.0

chaus blanches / Port de l'usage 3.4.5

veau à 9 fl / Basse à l'usage de la Maîtrise

Agony des particuliers 26 q. = 3 sacs à 8 fl. le

quart / Pierre / Question, condonner pour 2 gemmeilles

Mary mag. du détail de la Maîtrise

cercle en fer pour l'usage de la Maîtrise 3.0.9

700 de grand encelle = 17 fl.

Voyage à Rome, remise en l'usage de la Maîtrise

plantes demandées pour la Maîtrise

la Cour de l'usage = 1.3.

Bois en l'usage pour la Maîtrise 1 fl.

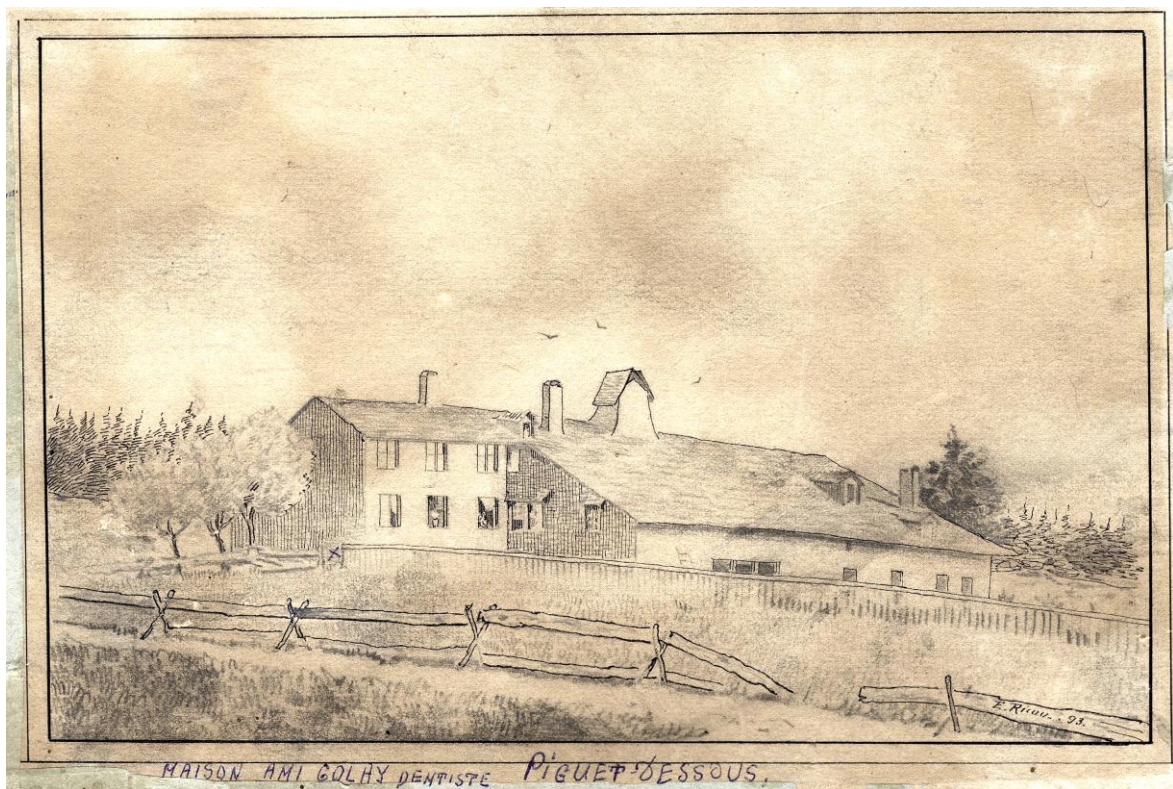
Remise de 7 Capnets de 30 batz, en l'usage

de l'usage / sent, les plants pour la Maîtrise

269 plants en 2 l'usage de la Maîtrise

Remise des Capnets = 104 fl.





MAISON AMI GOLHY DENTISTE PIGUET DESSOUS.

